

# QUEL EST LE RÔLE D'UN IDSR ?

## PRÉSENTATION IDSR

Les **intervenants départementaux de sécurité routière** sont des personnes volontaires et bénévoles, qui participent à la réalisation d'actions de sécurité routière sous la coordination de la préfecture. Les IDSR, motivés et disponibles, souhaitent s'engager concrètement sur le terrain.

Ils sont issus de différents horizons : particuliers, salariés, retraités, membres d'associations, fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, ayant la possibilité de dégager du temps pour intervenir hors de leur structure d'origine.

## MISSIONS

- **Réaliser des actions de prévention** proposées par la préfecture, selon les enjeux spécifiques du département.
- **Mettre à disposition du public** sensibilisé des informations relatives à la sécurité routière : politique, locale, ressources, acteurs...
- **Contribuer au développement et à l'animation** du programme
- **Accueillir et transmettre l'expérience** à l'attention des nouveaux IDSR.



## ACTIVITÉS



- **Réaliser des actions de prévention, d'information et de sensibilisation** à destination :
  - du grand public (forum, village prévention...),
  - du personnel des entreprises, associations, collectivités territoriales, administrations...
  - des élèves des établissements scolaires tout niveau.



- **Assister les porteurs de projets** agréés par la préfecture.

## DROITS

- L'**IDSR** est nommé par le Préfet de département et reçoit, à ce titre, un arrêté de nomination après avoir suivi une formation initiale.
- L'**IDSR** est couvert par l'État, dans le cadre des activités précitées, pour les dommages qu'il subit ou occasionne (sauf faute personnelle, intentionnelle ou particulièrement grave).
- L'**IDSR** ne perçoit pas de rémunération ou vacation de l'État. Seuls les remboursements des frais de d'hébergement sont pris en charge par la coordination sécurité routière de la préfecture.

- Les **IDSR** ont à leur disposition le matériel pédagogique et les outils de communication (affiches, dépliants, vidéos) disponibles auprès de la coordination sécurité routière. Ils sont responsables de ce matériel.

## DEVOIRS et OBLIGATIONS

- Lors de leur demande, les candidats IDSR devront remplir une fiche d'engagement à retourner à la coordination sécurité routière.
- L'engagement d'un **IDSR** porte sur un an minimum, renouvelable, durant lequel il s'engage à participer à au moins 5 actions. L'**IDSR** s'engage aux côtés et au nom des services de l'État, sur son comportement personnel vis-à-vis de la lutte contre l'insécurité routière et sur sa participation aux actions de prévention qui lui sont proposées.
- Il contribue, par son attitude personnelle et le discours qu'il porte, à l'image et aux engagements de l'État.
- La coordination sécurité routière se réserve, à sa discrétion, le droit de refuser l'accès au statut **d'IDSR**, ou d'en suspendre ou d'en retirer les fonctions pour les **IDSR** dûment identifiés, en cas de manquement aux obligations précitées.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



Vous souhaitez vous engager  
pour la sécurité routière ?  
Rejoignez-nous !

Pour postuler,  
envoyer une lettre de motivation et un CV.

Contact :

Coordination Sécurité Routière

Préfecture de la Somme

51 rue de la République

80020 Amiens Cedex 9

[pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr](mailto:pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr)



PRÉFÈTE  
DE LA SOMME

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Devenez  
IDSR

Intervenant

Départemental de  
Sécurité Routière



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE